

Castries

Espace Gare, 50 avenue de la Gare

Pézenas

Salle des mariages, Mairie, 6, rue Massillon



Pour vous rendre à la formation pensez à covoiturer!

covoiturage.fr rezopouce.fr

CONTACT / RENSEIGNEMENTS

CAUE de l'Hérault

19 rue Saint Louis - 34000 Montpellier Tél. 04 99 133 700 • contact@caue34.fr • www.caue34.fr En 2023, le CAUE 34 renouvelle la



« Les Autorisations d'Urbanisme »

En 2023, le CAUE 34 et ses partenaires la DDTM, l'UDAP et l'ADIL, associés à des EPCI, reconduisent une journée de formation en 2 lieux :

> **Jeudi 12 octobre** à Castries **Jeudi 9 novembre** à Pézenas





















Jeudi 12 octobre à Castries • Jeudi 9 novembre à Pézenas

9h00	Accueil
	Ouverture de la journée
<u>9</u> h15	Mots de bienvenue par un(e) élu(e) de l'EPCI
9h3.0	La réglementation et les autorisations d'urbanisme Intervenants : DDTM, UDAP, CAUE, service instructeur de l'EPCI
12h3.0	Repas sur place*
14h00	Les autres acteurs Intervenants : ADIL 34,
15h00	Exercices pratiques
16h3.0	Fin de la formation
	À NOTER :

le programme et les noms des intervenants seront précisés

à l'approche de chaque session.

Les Autorisations d'Urbanisme (permis de construire et d'aménager, déclarations préalables) et les documents règlementaires auxquels elles font référence (PLUi, PLU, Cartes communales, RNU), sont des outils qui ont un fort impact sur nos paysages et notre cadre de vie. Pour autant, leur compréhension et leur interprétation sont souvent complexes et les attendus difficiles à identifier.

Comment mieux comprendre les raisons et le sens voulus par le législateur dans la création de ces outils d'aménagement du territoire ? Comment mieux les utiliser ? Quels documents et quels contenus sont attendus dans les dossiers d'autorisation et pourquoi ? Quels sont les acteurs impliqués et quels sont leurs rôles ?

Voilà un aperçu des sujets et des questions traités dans cette journée pour permettre à chacun de participer activement à la qualité des projets de son territoire.

Cette formation est organisée par le CAUE de l'Hérault en partenariat avec la DDTM, l'UDAP, l'ADIL, les communes de Castries et Pézenas, Montpellier Méditerranée Métropole.

« Les Autorisations d'Urbanisme »

Formation gratuite, inscription obligatoire dans la limite des places disponibles

(40 personnes maxi/session)

avant le 21 septembre pour Castries et avant le 19 octobre pour Pézenas

* Participation de 12 € pour le déjeuner

Pour vous inscrire directement en ligne CLIQUEZ ICI